

**COMITE D'ACTION HEBERGEMENT LOGEMENT  
DU VAL DE MARNE  
DES CITOYENNES ET DES CITOYENS SOUTENUS PAR  
LES ORGANISATIONS SYNDICALES**



## **UN TOIT C'EST UN DROIT**

L'Etat organise une catastrophe humanitaire, pour nous membres du comité, il n'est pas concevable de laisser les personnes et les familles se confronter seules à l'absence de réponse du 115, notamment, lorsqu'elles doivent rappeler le soir après 18 heures pour une hypothétique mise à l'abri.

Outre nos exigences relatives au respect des lois en matière d'hébergement et de logement, nous nous engageons à ne plus laisser une personne ou une famille seule dans cette confrontation à la rue après la fermeture des EDS.

Notre action est parallèle et conjointe aux mesures prises par la collectivité pour faire face au désengagement de l'État qui conduit à cette crise humanitaire. Notre action affirme notre détermination et exprime notre solidarité entière aux côtés des personnes et des familles victimes d'atteintes à leurs droits fondamentaux.

A cette fin nous sollicitons :

- **l'accès à une salle (30 personnes) équipée d'un téléphone et d'un accès Internet avec des sanitaires à proximité.**

Il s'agit d'ouvrir **un espace de résistance solidaire et citoyenne** face à l'incurie de l'Etat, et aussi un lieu de pratique de la démocratie participative.

Cet espace permettrait de rassembler les personnes et les familles qui le souhaitent (il n'y a aucune obligation) dans la journée, afin de :

- d'accompagner les personnes et les familles à être actrices dans une démarche collective de la gestion de cette crise,
- de construire ensemble les actions de lutte
- de confronter les services de l'Etat à sa responsabilité jusqu'à ce qu'une proposition d'hébergement soit faite.

Nous nous engageons à ce que cet espace ouvert de 17 heures à 21 heures maximums ne fasse jamais l'objet d'une occupation nocturne.

En effet, pour les personnes ou familles qui n'auraient aucune proposition à 21 heures nous les accompagnerons dans l'installation d'un campement ad hoc en les assurant de notre présence toute la nuit.

A noter que cet espace participera certainement à la prévention des situations telles que celle qui s'est produite à l'EDS de VITRY dernièrement.

- **Les moyens logistiques pour proposer une alternative à la rue.**

- Prêt ou achat de matériel de camping voire fiche budget
- La mise à disposition d'un mini bus pour rejoindre un campement improvisé ou accompagner des personnes ou familles vers les hôtels qui pourraient leur être proposés à la dernière minute par le 115.

Il ne s'agira pas de création d'un campement permanent, seulement à partir de 21 heures pour les familles qui n'auraient d'autre perspective que la rue et qui sera démonté chaque jour.

L'objectif étant aussi de rendre lisible et visible la « mise à la rue » en occupant des lieux stratégiques différents d'une soirée sur l'autre.

- **Une information réelle des personnes et des familles par les EDS :**

par la remise systématique d'une plaquette présentant le comité d'action à toute personne ou famille quittant le service sans solution autre qu'un hypothétique rappel tardif du 115 (voir plaquette ci-jointe)

Il s'agira aussi que cette plaquette soit reproduite au moins à 2000 exemplaires par l'imprimerie départementale sur fiche cartonnée (cf. maquette)

- **Une information par les membres du comité d'action de tous les agents DASO, DPEJ et DPMI portant sur :**

- Le comité d'action
- L'espace d'accueil et de résistance citoyenne
- L'alternative à la rue

Ces temps forts seront aussi des moments d'ajustement prenant en compte les besoins de soutien et son élargissement, conjugués aux disponibilités de chacun.

- **La prise en compte d'une heure le temps de travail pour les agents qui interviendront dans l'espace de résistance de 17h à 18h.**

Cet engagement citoyen, qui se prolonge au delà de 18h, ne devant toutefois pas perturber l'organisation et le fonctionnement des services (hors permanences et réunions).